

Conférence de presse

**Les réponses de la CFTC à la
crise**

Le 18 octobre 2011

Notes

Sommaire

Conférence de presse de rentrée de la CFTC.....	4
La CFTC, la vie à défendre.....	5
Les nouveaux défis.....	7
- Un comité permanent pour un vrai dialogue social en France	7
- La fiscalité, le déficit budgétaire, la dette publique.....	8
- Le logement (en particulier chez les jeunes).....	9
- La fonction publique	10
- Le statut des aidants familiaux	12
- L'emploi	13
Le Congrès.....	17
Trombinoscope.....	20
Le service presse	22

Conférence de presse de rentrée de la CFTC

Les réponses de la CFTC face à la crise

Emploi, fiscalité des entreprises, réforme du dialogue social, Logement, autant de sujets au cœur des revendications de la CFTC !

Des questions qui font écho aux préoccupations des Français face à la crise financière, à l'augmentation probable du chômage¹, à la diminution de leur pouvoir d'achat et à la dégradation du service public.

C'est dans ce contexte économique difficile que la CFTC convie les médias à sa conférence de presse de rentrée. Elle se déroulera le mardi 18 octobre 2011 de 9 h à 11h30, à la Maison de la Nouvelle-Calédonie*

La CFTC reviendra sur l'actualité sociale du moment, et notamment :

- l'allocation équivalent retraite (l'AER),
- le projet de budget
- la protection sociale
- le statut des aidants familiaux.

Au lendemain de la journée nationale du refus de la misère², la CFTC présentera ses propositions - et notamment le **principe de provision pour risque social** - et plaidera pour une réforme de la fiscalité et une meilleure protection des Français contre les méfaits de la crise bancaire.

Elle fera également un point sur le service public et en particulier l'enseignement et les hôpitaux. Les élections de la fonction publique se déroulant en effet le 20 octobre prochain.

Enfin, la CFTC évoquera le Congrès confédéral qui proposera le nouveau rapport programme et l'élection d'un nouveau bureau.

La prise de parole de Jacques Voisin, Président de la CFTC sortant, sera suivie d'une séance de questions/réponse au cours de laquelle les membres du bureau confédéral en charge des différents dossiers seront disponibles pour répondre aux médias.

¹ http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/10/07/le-taux-de-chomage-remonterait-au-4etrimestre_1583678_3234.html#ens_id=1115932

² Le 17 octobre 2011 – organisée par ADT quart monde

La CFTC, la vie à défendre

Les valeurs de la CFTC

À l'heure où les Français sont en proie aux doutes et sont angoissés par leur avenir, la CFTC table sur la capacité de changement des salariés et sur la mobilisation quotidienne de ses équipes à leurs côtés.

Le travail, source de lien social, est en effet le terrain d'action privilégié de la CFTC.

C'est pourquoi depuis près d'un siècle, la CFTC est aux côtés des travailleurs.

Un vocable qu'elle n'a jamais renié et qui revient sur le devant de la scène avec le statut du travailleur qu'elle défend avec force depuis 2006.

Les mutations sociologiques, la flexibilité de l'emploi, les crises économiques et bancaires successives sont en train de lui donner raison, et ce à plus d'un titre.

Qui peut nier aujourd'hui qu'il faille un statut qui recouvre toutes les périodes de la vie d'un travailleur pour qu'il soit mieux protégé et mieux accompagné ?



© CFTC

La défense de la famille est son crédo : elle l'a défendue de manière originale depuis toujours. C'est pourquoi, elle mobilise ses adhérents et sympathisants autour d'un syndicalisme de proximité et de services.

Loin des actions jusqu'au-boutistes, la CFTC a toujours privilégié, la négociation et le dialogue, fondements d'une action syndicale constructive qui place les travailleurs au cœur de ses préoccupations.

Une action placée sous le signe de l'inspiration sociale chrétienne, de l'humanisme, de l'universalisme et de la laïcité qui fait qu'aujourd'hui la CFTC, apporte à ses actions ce supplément d'âme qui lui permet d'être aux côtés des plus fragiles et démunis à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières.

En dernier recours, alors que toutes les tentatives d'accords et de négociations se sont soldées par des échecs, la CFTC n'exclut pas la grève.

Plaidant pour un travailleur pleinement acteur, la CFTC mène aussi un combat pour une croissance solidaire et une humanisation de la mondialisation.

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, la vie à défendre :

Parce que la vie est un tout, la CFTC défend la personne dans toutes ses dimensions. Depuis 1919, la CFTC soutient juridiquement et psychologiquement les salariés dans leur quotidien (conditions de travail, négociations salariales...). Présente sur tout le territoire et dans toutes les professions, elle défend ardemment le pluralisme syndical, la laïcité et la neutralité politique dans toutes les négociations.

La CFTC en chiffres :

142 000 adhérents

1145 syndicats regroupés en 14 fédérations professionnelles

22 unions régionales, 100 départementales et 249 unions locales.

Quelques avancées sociales importantes obtenues grâce à la CFTC :

2008 : la portabilité du DIF et des complémentaires santé et prévoyance permet à un salarié de conserver ses avantages même après une rupture de son contrat de travail

2006 : lancement d'un nouveau « Statut du travailleur » qui sécurise les parcours de vie

1997 : début de la négociation sur les 35 heures hebdomadaires (généralisation en 2000)

1986 : création du conseiller du salarié

1985 : création de l'allocation parentale d'éducation

1982 : création des chèques vacances.

Les avancées et les victoires de la CFTC (2008-2011) :

- Les négociations sur le chômage partiel pour maintenir les salariés dans l'entreprise,
- la formation professionnelle tout au long de la vie,
- la création du Fonds d'investissement social (Fiso) destiné à financer la formation et la reconversion professionnelles des salariés,
- l'obtention que le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT) participe, au même titre que les dirigeants du Fonds monétaire international (FMI) ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aux réunions du G20,
- les élections-vie syndicale : dans de nombreuses entreprises, la CFTC a progressé. Dans d'autres où elle n'était pas présente, elle s'est installée. Elle fait désormais partie du paysage syndical et est devenue un acteur incontournable du dialogue social.

Les nouveaux défis

Un comité permanent pour un vrai dialogue social en France

La CFTC promeut un véritable dialogue social, transparent, clair et équitable. Depuis la négociation de la loi d'août 2008 sur la démocratie sociale, la CFTC a proposé la création d'une instance paritaire permanente de dialogue social. Cette proposition a été réitérée lors de différents entretiens institutionnels.

Un Comité Paritaire Permanent du Dialogue Social (CPPDS) permettrait ainsi de lister tous les sujets concernant les partenaires sociaux et qui feraient l'objet de discussions, de concertations ou de négociations. Il servirait également à organiser un agenda de réformes, connu de tous les acteurs et assurerait le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ANI (accords nationaux interprofessionnels).

Avec ce CPPDS, on pourrait accueillir des sous-commissions, notamment les quatre principales instances existantes :

- le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV),
- la commission nationale de la négociation collective (CNNC),
- le Conseil national de l'emploi (CNE),
- le comité du dialogue social pour les affaires européennes et internationales (CDSEI).

À terme, une seule et même instance réunirait ces sous-commissions que rejoindrait le Haut Conseil du Dialogue social mis en place par la loi sur la représentativité de 2008. Des commissions permanentes du CPPDS pourraient être instaurées pour répondre aux grandes thématiques qui intéressent les partenaires sociaux.

La fiscalité, le déficit budgétaire, la dette publique...

Pour la CFTC, le principe de la solidarité collective est primordial et doit être considéré comme prioritaire par l'État dans sa gestion budgétaire. Sans ce postulat, le système est injuste et crée des disparités importantes entre les travailleurs.

Il existe aujourd'hui 500 niches fiscales qui représentent pour l'État un manque à gagner s'élevant à 70 milliards d'euros. Or la dette publique française s'élève à près de 1 500 milliards d'euros. La CFTC est persuadée que la politique budgétaire reste aujourd'hui l'un des moyens d'action dont dispose un gouvernement pour agir sur la croissance.

La CFTC souhaite une remise à plat de l'ensemble des dispositifs fiscaux, et la mise en place d'un système lisible, juste et solidaire.

Les positions de la CFTC :

- La CFTC s'oppose à la réduction de l'assiette et du taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). En effet, seuls les plus aisés profitent d'une diminution fiscale.
- La CFTC souhaite donner une vraie valeur à l'impôt sur le revenu dans un souci de justice sociale et de solidarité en tenant, bien évidemment, compte de la capacité contributive du redevable.
- La progressivité de l'imposition sur l'ensemble des revenus (revenus du travail, revenus du capital, et revenus fonciers).
- L'harmonisation fiscale sur le territoire français et le territoire européen.
- Le soutien des jeunes dans l'acquisition de leur autonomie avec une alternative :
 - le rattachement de chaque jeune de plus 16 ans au foyer fiscal familial pour une part entière ou,
 - l'attribution directe de l'ensemble des aides (cumul APL, bourse d'études, RSA, etc) au jeune adulte qui en fait le choix.
- La reconnaissance de l'investissement des parents dans l'éducation supérieure ou dans la formation de leurs enfants par le biais de déductions fiscales.
- La CFTC souhaite la mise en place d'Etats Généraux de la fiscalité, en 2012.

Le logement (en particulier chez les jeunes)

Parmi les valeurs de la CFTC ; il y a la personne et ses conditions de vie.

Mettre l'Homme au centre de ses préoccupations et lui rendre sa dignité passe nécessairement par le logement. Lieu de vie de la famille par excellence, le logement est l'une des questions cruciales pour la CFTC et notamment celle du logement des jeunes.

Un constat alarmant :

6 millions de personnes aidées, 4 millions de logements locatifs sociaux, 14 millions de personnes logées et sans doute près de 4 millions sans logement ou mal logées. Le logement est en crise avec sa cohorte de personnes en précarité, de personnes résidant bien trop loin de leur lieu de travail, d'entreprises qui se plaignent du retard des salariés, de travailleurs « pauvres sans logement » et d'impayés de loyers. Et ce, avec une inflation du prix des loyers qui s'envolent dangereusement depuis 1997.

Les propositions de la CFTC en faveur du logement :

- restaurer un véritable pourcentage pour que les aides au logement redeviennent significatives
- construire du logement social intermédiaire pour favoriser la mixité sociale et casser l'effet pervers des plafonds de ressources
- augmenter les plafonds et les montants des APL
- rendre la garantie du Risque Locatif (GRL) obligatoire et la transformer en une véritable Couverture Logement Universelle (CLU)
- faire un effort considérable de réhabilitation
- créer un service public du logement
- fournir aux salariés bénéficiaires un passeport-logement valable 5 ans opposable à tout comité interprofessionnel du logement.



Un jeune adulte sur trois connaît la galère du logement
La CFTC vous conseille pour faciliter vos démarches

Connectez-vous sur www.cftc.fr pour connaître
le Comité interprofessionnel du logement (CIL)
le plus proche de chez vous



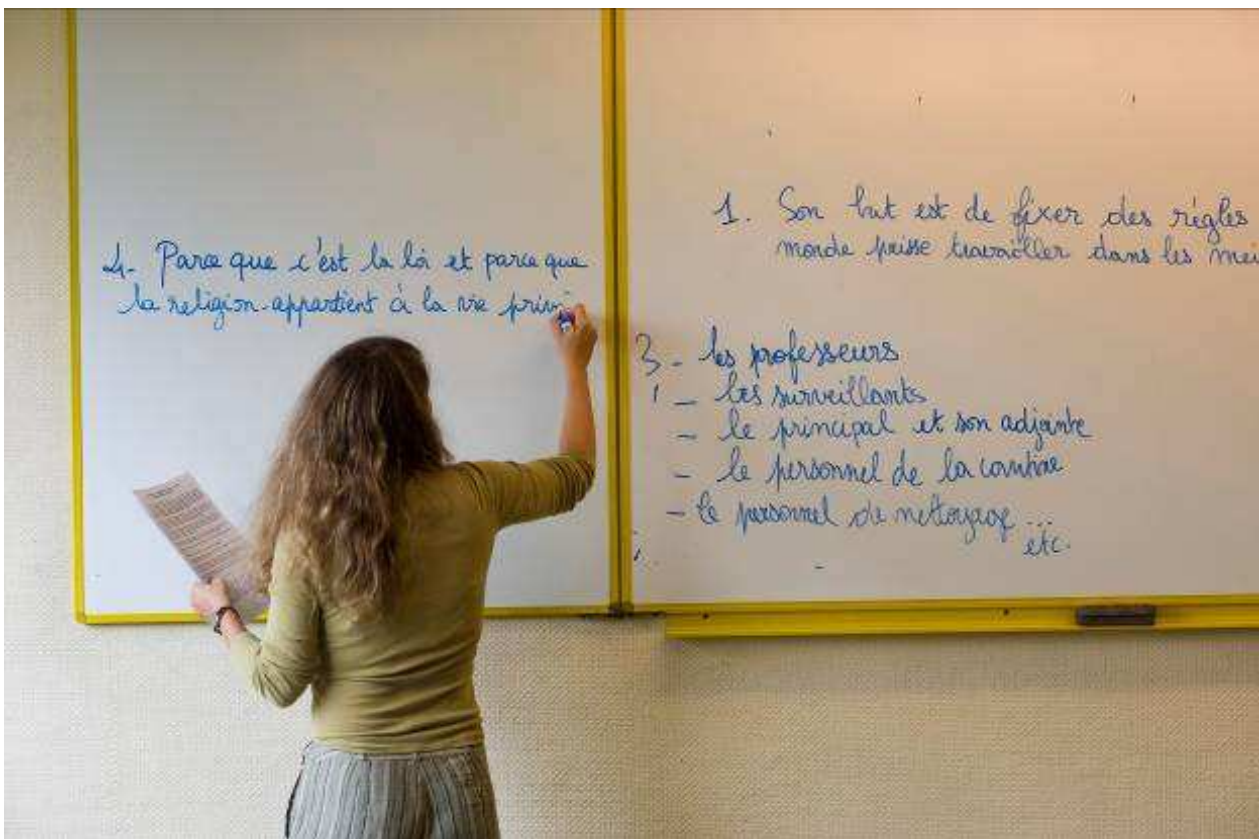
Dans son guide, « Questions de logement », la CFTC donne à l'ensemble des travailleurs, les pistes, les démarches à suivre, pour s'y retrouver dans la jungle des aides au logement. Elle apporte aussi un éclairage et des propositions concrètes qui défendent un logement pour tous.

La fonction publique

Le 20 octobre prochain se dérouleront les élections de la fonction publique. Alors que le système électoral vient de changer, la CFTC plaide pour la préservation de la diversité syndicale, gage d'une meilleure et réelle représentativité des agents !

Une situation inquiétante :

Près de 1,7 million de titulaires³ⁱ, 346 323 non titulaires, 46 241 ouvriers d'état, 339 768 militaires, voilà l'effectif de la fonction publique. Les élections concernent 75 % des agents de l'État. Il s'agit donc d'un enjeu considérable sur fond de blocages des salaires et de la modification des règles électorales. La CFTC constate que le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'évolue pas. En effet, la valeur du point n'a pas augmenté au regard de l'inflation. Le résultat ? L'augmentation des taux de cotisation de retraite (qui passe de 7,5 à 11,4 %) va toucher plus durement les fonctionnaires de catégorie C qui représentent 80 % des fonctionnaires. Autre motif d'inquiétude, la baisse des effectifs : « Elle a surtout pour effet de conduire à une baisse généralisée du service rendu ! » explique Bernard Sagez, coordinateur des trois fonctions publiques et Trésorier général adjoint confédéral.



© B. Gouédard

Les enjeux des élections :

La diversité syndicale est au cœur de cette élection : les huit syndicats présents apportaient une diversité dans les négociations. La bipolarisation souhaitée officiellement par l'État conduirait à une situation nettement moins avantageuse pour les agents.

³ Source INSEE 2008

Des alliances nécessaires ont donc été impulsées pour contrecarrer les effets de la modification du système électoral [les accords de Bercy sur la représentativité]. De nombreuses organisations syndicales se sont regroupées au sein de la CFTC-FAE (fédération des agents de l'État). À la clé, un travail syndical de proximité et l'obtention de bons résultats dans les structures moyennes ou les petits établissements publics tels que l'Insee ou l'Ina.

Par ailleurs, dans l'Éducation nationale ou les Finances, la CFTC s'est alliée avec d'autres organisations ayant des valeurs similaires telle l'Union pour l'école républicaine qui regroupe 14 syndicats autour de la SCENRAC-CFTC et de la FGAF.

Une campagne serrée au sein de la fonction publique hospitalière : la réforme législative (HPST) a fait long feu ! « *La réforme a réduit les moyens devenant plus une opération comptable qu'une amélioration pour les soins* » regrette Michel Rollo, Secrétaire générale de la Fédération Santé Sociaux. La CFTC s'est battue partout où elle le pouvait pour présenter un maximum de candidats. Aller au contact, répondre aux questions des agents, un travail de terrain indispensable. Une campagne au cours de laquelle des faits inqualifiables susceptibles de nuire et d'altérer gravement la sincérité du scrutin se sont déroulés. De très nombreux candidats inscrits sur les listes CFTC se désistent sous la pression d'autres représentants d'organisations syndicales. La CFTC a adressé un courrier à M. le ministre Xavier Bertrand pour l'en informer.

Les accords obtenus par la CFTC :

Initié par la CFTC, l'accord sur les contractuels a donné lieu à des projets de loi. Il doit permettre d'en finir avec la précarité et la multiplication des CDD dans la fonction publique. « Un accord très positif » se félicite Denis Lefebvre, Secrétaire général de la FAE.

Le statut des aidants familiaux

La réforme de la dépendance a encore été repoussée à 2012 par le gouvernement. La CFTC rappelle ses propositions pour les aidants familiaux. Ils sont, en effet, 3,5 millions de personnes, aidant au quotidien une personne dépendante et représentent entre 6 % et 8 % de la population active (15 % d'ici à dix ans). La CFTC souhaite donc que le projet de la dépendance soit d'urgence remis à l'ordre du jour.

Un sujet de société crucial :

Pour la CFTC, les aidants familiaux doivent être aidés financièrement, physiquement et moralement. Il est inacceptable que ces personnes ne puissent, au-delà d'un an (durée du congé de soutien familial*), cotiser pour sa retraite du fait d'un arrêt de travail forcé. En effet, l'état d'une personne dépendante ne peut s'améliorer en un an !

Sur le volet de la dépendance, la CFTC réitère ses propositions pour améliorer la vie des personnes dépendantes et de leurs aidants. Le financement doit reposer sur une véritable solidarité universelle, et être partagé par tous les Français selon leurs moyens, grâce à la CSG et par un élargissement de son assiette.

« La CFTC a particulièrement à cœur que le rôle des familles ou des salariés qui accompagnent les personnes dépendantes – et qui incombe généralement aux femmes –, soit enfin reconnu. La création d'un statut d'aidant familial pourrait y contribuer. La carrière professionnelle mise entre parenthèses a trop de conséquences sur la réinsertion professionnelle et par voie de conséquence sur le calcul des trimestres pour la retraite » déclare Pascale Coton.

Focus sur la situation des personnes âgées :

Créée en 2004, après la sinistre canicule, la **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) gère 18 milliards d'euros de crédits consacrés aux personnes âgées et handicapées et finance essentiellement les établissements médico-sociaux, une partie de la Prestation de compensation du Handicap et l'allocation personnalisée d'autonomie. Suivant le degré de dépendance, l'APA versée aux personnes de plus de 60 ans oscille entre 530 et 1235 euros.

Focus sur les parents d'enfants handicapés :

Pour les familles, les parents d'enfants handicapés, les montants sont encore faibles : ils reçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) augmenté éventuellement du [complément de l'AEEH](#) et de la majoration pour parent isolé.



© B. Gouédard

L'emploi

Après trente années de politique active et passive de l'emploi, et de baisse relative des salaires dans la valeur ajoutée, le taux de chômage se situe aujourd'hui encore autour de 10 % de la population active. Une augmentation du chômage est d'ailleurs prévue au 4e trimestre 2011.

Difficile donc d'afficher une satisfaction de bon aloi alors que tous les voyants en matière d'emploi sont au rouge ! C'est ce qu'explique Philippe Louis, Secrétaire confédéral de la CFTC.

Le bilan de ces trente dernières années ? Des politiques de l'emploi inefficaces et coûteuses !

« Tous ces dispositifs ont contribué à créer des emplois précaires et faiblement rémunérés, et à dégrader les conditions de travail », juge Philippe Louis, Secrétaire Général confédéral.

Pour le secrétaire général, les emplois aidés fonctionnent plutôt mal et les bénéficiaires ont moins de chance de retrouver un emploi qu'un chômeur. Ce sont en effet, selon le Secrétaire général, des emplois qui ne sont pas réellement formateurs. Les futurs employeurs ayant tendance à considérer ces emplois comme un signe de faible productivité.

Par ailleurs, les politiques qui ciblaient certains publics ont renforcé les difficultés, dont le chômage des jeunes. On assiste en effet à une multiplication des offres de stage venant se substituer à un emploi salarié – même si une loi y a remédié – en partie.

Quant aux emplois de service à la personne, malgré les allègements fiscaux et sociaux, le nombre d'emplois créés est très en deçà des espérances de leurs promoteurs.



© B. Gouédard

La réduction du temps de travail n'a pas fait preuve de plus d'efficacité ! Les économistes semblent s'accorder sur le fait qu'elles auraient permis de créer ou de sauvegarder seulement 350 000 emplois environ, compte tenu du coût.

Trois conditions étaient nécessaires à la pleine réussite de cette mesure :

- un marché du travail demeurant en sous-emploi

- des personnes substituables aux heures de travail. Par exemple un emploi de quarante heures soit équivalent à deux emplois de vingt heures,
- une réduction du travail qui n'augmente pas le coût du travail.

Seule cette hypothèse s'est vérifiée puisque le financement des 35 heures a reposé pour un tiers sur l'État, pour un deuxième tiers sur le gel des salaires et pour un dernier tiers par une augmentation de la productivité.

« *Aucune évaluation sérieuse n'a jamais été faite s'agissant des exonérations de charges* », estime encore le Secrétaire général. Ces allègements auraient permis de créer entre 10 000 et 50 000 emplois, après bouclage macroéconomique, sur dix ans pour un coût de 150 millions d'euros. Or on sait, d'après l'Acoss, que de 1993, date de leur création, à 2007, 223,6 milliards d'euros ont été dépensés en allègements de cotisations sociales patronales. « *Un tel investissement aurait été mieux utilisé pour combler le déficit de la Sécurité sociale ou de l'État, ou pour relancer l'activité économique* », tranche Philippe Louis.

Par ailleurs, la CFTC se félicite de la volonté affichée par les ministres du Travail du G20 de faire de l'emploi une priorité, notamment pour les jeunes et espère que leurs engagements ne seront pas lettre morte.

Les propositions de la CFTC face à la crise :

Échafauder une véritable politique économique et industrielle qui repose à la fois sur le court, le moyen et le long terme.

Relance du BTP par la construction de maisons de retraite, de logements, mais aussi d'infrastructures (routes, contournement de certaines villes, accès à certaines villes, LGV) et le développement de l'internet à très haut débit. Et ce pour :

- répondre aux besoins de la population (familles, personnes âgées, jeunes),
- favoriser l'aménagement du territoire et créer des emplois directs dans le secteur du BTP,
- créer des emplois indirects dans le domaine de la santé pour les maisons de retraite, et plus généralement dans les services.

Il s'agira de mettre en place un plan de relance qui privilégiera des projets précis favorables au développement durable. Le rôle du grand emprunt serait de financer ces types de projets.

Œuvrer au développement d'une recherche tous azimuts : secteur automobile, énergies renouvelables (éoliennes ; solaires) des emplois à forte valeur ajoutée créés, qui devraient s'ensuivre de création d'emplois de services à la personne.

Ces pistes n'excluent pas, les Contrats de Transition Professionnelle (CTP) et les Conventions de Reclassement Personnalisé (CRP).

Point d'orgue de la CFTC, la provision pour risque social. Il s'agit pour les entreprises de mettre en place un dispositif les obligeant à provisionner le risque social pour protéger davantage le salarié. Le fonds qui en résulterait permettrait de continuer à rémunérer les salariés lors de périodes de faible activité, voire de récession, au lieu de procéder à des

licenciements et fermer de nouveaux sites. Pour Philippe Louis, « Il pourrait s'inspirer de celui qui existe dans le BTP et qui permet de continuer à rémunérer les salariés lorsque des intempéries imposent une cessation d'activité. Il s'agirait, là, de prémunir les salariés contre une crise économique et ses conséquences. En compensation, cette provision ne serait pas soumise à l'impôt sur les sociétés. Cette caisse serait gérée paritairement, c'est-à-dire à parts égales par la direction de l'entreprise et les représentants des salariés».

Sécurisation des parcours professionnels

Un accompagnement renforcé et adapté pour tous

Outils de reclassement et de reconversion des salariés licenciés économiques, le Contrat de transition professionnelle (CTP) et la Convention de reclassement personnalisé (CRP) ont connu une forte montée en puissance pendant la crise. Plutôt que de généraliser le CTP, on parle maintenant de fusion des deux dispositifs.



> PARMIS LES SITES CONCERNÉS PAR LE CTP : des bassins industriels comme la Franche-Comté ou la région de Compiègne.

En 2009, les 15 000 personnes en CTP et les 116 000 en CRP n'entrent pas dans les rangs des 280 000 licenciés économiques inscrits à Pôle emploi. Entre janvier et novembre 2010, on comptait encore respectivement 103 800 et 18 340 personnes engagées dans ces deux dispositifs.

DES CONDITIONS ALLÉCHANTES

Derrière ces sigles, deux traitements de faveur pour les licenciés économiques. Le CTP, créé par l'État, est proposé dans quarante bassins d'emploi les plus durement touchés par le chômage. Il garantit une allocation de 80 %

du salaire brut pendant un an, des incitations financières à reprendre un emploi et il permet d'alterner un accompagnement renforcé, des formations et des périodes en entreprise. La CRP, créée par les partenaires sociaux, prévoit une allocation équivalente pour les salariés ayant deux ans d'ancienneté dans l'entreprise. Les principales différences résident dans la possibilité d'effectuer des périodes en entreprise et dans la qualité de l'accompagnement. Pour la CRP, il est assuré par un conseiller de Pôle emploi qui suit une cinquantaine de personnes, dans le meilleur des cas, et pour le CTP, c'est un pour trente.

ET ÇA MARCHE

Une différence qui marque : la moitié des personnes en CTP l'ont apprécié, contre 30 % des personnes en CRP et 20 % de celles cantonnées à l'accompagnement classique. Une différence qui compte : les entrants en CTP ou CRP au second semestre 2006 se retrouvent en emploi début 2008 : 70 % pour le CTP, 66 % pour le CRP, 64 % pour les personnes ayant refusé d'entrer dans le dispositif et 54 % pour celles à qui on n'a jamais proposé ces outils.

FUSION, OUI...

Mais une différence qui coûte cher. Les partenaires sociaux ne sont pas opposés à une fusion des deux dispositifs dont l'échéance arrive au 31 mars 2011. Un groupe paritaire technique est mis en place pour réfléchir à une solution intermédiaire raisonnable et toujours efficace.

« D'accord pour la fusion, à condition de pérenniser la qualité de l'accompagnement renforcé du niveau du CTP et que l'engagement financier de l'État perdure », prévient Gabrielle Simon, première vice-présidente confédérale de la CFTC. « Nous sommes convaincus que c'est l'accompagnement de qualité qui permet de sortir d'un chômage de masse. » La CFTC demande également que le dispositif unifié soit étendu à d'autres publics : les précaires et les chômeurs longue durée*.

Alice Béar

* Synthèse de la politique de l'emploi novembre 2010, rapport de Philippe Dole (Igas) et du Conseil d'orientation de l'emploi. Le Reclassement professionnel des salariés licenciés pour motif économique, Dares, n° 43, 3 octobre 2009.

Le Congrès

Résister, innover, convaincre, tels sont les enjeux du prochain congrès triennal de la CFTC. Cette année ce sera au Futuroscope du 15 au 18 novembre 2011 de l'accueillir. C'est un moment important où les militants mandatés par leur syndicat se retrouvent pendant quelques jours pour faire le bilan de la période passée (mise en œuvre des décisions du congrès précédent), élire les dirigeants et débattre des objectifs pour les années à venir. Jacques Voisin, Président sortant, cédera sa place.



Un congrès triennal

Le congrès Confédéral est l'instance suprême de la Confédération. Il se réunit ordinairement tous les trois ans.

Cette rencontre statutaire de militants a notamment pour but :

- d'établir un bilan de l'action écoulée des trois dernières années en se prononçant sur le rapport d'activité et le rapport financier,
- de fixer les orientations pour l'avenir (rapport-programme, rapports spéciaux...),
- de renouveler les instances dirigeantes.

Ce rassemblement national des représentants des syndicats permet :

- l'échange des expériences qui débouchent sur l'action,
- la motivation et la mobilisation des militants,
- le développement de la CFTC.

Les mots d'ordre :

Résister :

- à une remise en cause systématique des droits des salariés qui porte atteinte à leur dignité,
- à la marchandisation de toute vie sociale,
- s'opposer à tous ceux qui remettent en cause la présence, l'action et la place de la CFTC dans le dialogue social.

Innover :

- pour trouver des réponses nouvelles aux situations nouvelles auxquelles les salariés et leurs familles sont confrontés, sur leur lieu de travail, mais également à côté : protection sociale, vie familiale...

Convaincre :

- convaincre les décideurs politiques, économiques et sociaux de mettre en œuvre ses propositions,

- convaincre les salariés de la justesse des revendications de la CFTC pour qu'ils soutiennent ses actions et rejoignent dans ses syndicats.

Le programme :

Mardi 15 novembre après-midi :

Présidence de séance : Jacques Voisin.

Bureau de séance : Bureau confédéral.

- Témoignages de militants illustrant les thèmes qui seront débattus lors du Congrès,
- accueil par l'Union départementale de la Vienne / l'Union régionale Poitou-Charentes,
- ouverture officielle du Congrès par le Président confédéral,
- présentation du Rapport d'activité 2008-2011 par le Secrétaire général.

Mercredi 16 novembre (matin) :

Présidence de séance : Jacques Voisin.

Bureau de séance : Bureau confédéral.

- Interventions des délégués sur le rapport d'activité,
- rapport et renouvellement de la Commission des mandats,
- organisation-développement :
 - affiliations, radiations et changements d'intitulé,
 - modification statutaire.

Mercredi 16 novembre (après-midi) :

Présidence de séance : Michel Coquillion.

Bureau de séance : présidents de Fédérations.

Adhésions/finances :

- situation financière,
- rapport de la commission financière sur les exercices 2008 et 2009,
- rapport du Commissaire aux comptes pour 2010,
- vote du quitus,
- point sur les adhésions,
- examen et vote de la motion financière.

Temps spécifique Jeunes sur la validation des acquis et de l'expérience syndicale

Lancement de la séquence

Echange du groupe Jeunes

Table ronde sur la VAES

Réponses du Secrétaire général aux interventions des délégués sur le rapport d'activité.

Jeudi 17 novembre (matin) :

Présidence de séance : Jean-Louis Deroussen.

Bureau de séance : présidents d'Unions régionales.

- Introduction aux documents d'orientation,
- rapport-programme : présentation,

- rapport spécial Représentativité : présentation,
- rapport spécial Organisation-développement : présentation et débat,
- visite du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé,
- interpellation par la CFTCPL 10',
- réponse Xavier Bertrand.

Jeudi 17 novembre (après-midi) :

Présidence de séance : Gabrielle Simon.

Bureau de séance : Bureau confédéral.

- Vote du Rapport d'activité / élection du Conseil confédéral,
- Débats sur le Rapport programme / sur les rapports spéciaux « Représentativité » et « Organisation-développement » / votes de ces documents,
- séquence Handicap / dépendance en présence de la Secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale,
- interpellation par la CFTC,
- réponse de Marie-Anne Montchamp,
- remise des prix pour les accords Handicap,
- proclamation des résultats (Rapport d'activité et élection du Conseil confédéral).

Hors plénière : réunion du Conseil confédéral ; élection du Bureau confédéral.

Vendredi 18 novembre (matin) :

Présidence de séance : nouveau président confédéral.

Bureau de séance : nouveau Bureau confédéral.

- Présentation de la nouvelle équipe dirigeante,
- hommage aux dirigeants confédéraux sortants,
- préparation des élections dans les TPE,
- discours de clôture du Congrès par le nouveau Président,
- interventions extérieures :
 - interventions de syndicalistes étrangers,
 - élus locaux : Maire, Président du Conseil général, Présidente du Conseil régional.

Tout savoir sur le congrès : www.cftc-congres.fr

Trombinoscope



Jacques Voisin, Président confédéral

Jacques Voisin, né en 1950 à Obies dans le Nord, marié, père de 2 enfants, adhère à la CFTC en 1975 et devient délégué syndical de son entreprise puis délégué du personnel et CE. En 1977, il devient permanent de l'Union régionale CFTC du Pas de Calais.

C'est en 1987 qu'il est appelé à exercer au niveau confédéral la responsabilité du secteur formation professionnelle.

Secrétaire général adjoint en 1990, il est élu Secrétaire général de la Confédération en 1993, est réélu au congrès de Nantes en 1996 et obtient un troisième mandat lors du congrès de Dijon, en 1999.

Il devient en novembre 2000 vice-président de la CFTC, chargé de la mobilisation des équipes syndicales.

Il est élu Président Confédéral et réélu depuis 2002.



Philippe Louis, Secrétaire général confédéral

Né le 4 décembre 1955, il est marié et père de deux enfants. Cheminot d'origine, il adhère à la CFTC en 1979.

Membre du conseil des cheminots de Strasbourg en 1982, il devient Secrétaire général adjoint de l'Union départementale du Bas-Rhin en 1995 et Secrétaire général en 1998. En 2000 il occupe les fonctions de Président de l'Union régionale CFTC d'Alsace.

Il est élu Trésorier confédéral au Congrès de Toulouse (novembre 2002), réélu au Congrès de Bordeaux en novembre 2005.

Au congrès de Strasbourg d'octobre 2008, il a été élu Secrétaire général



Pierre Mencès, Trésorier confédéral

Pierre Mencès, né en 1958 à Paris, 3 enfants. Il adhère à la CFTC en 1983. Secrétaire général adjoint de l'Union départementale CFTC du Loiret en 1993, puis Secrétaire général. En 1999, il devient Président de l'Union régionale CFTC Centre. Durant son mandat, il exerce les missions de conseiller du salarié, défenseur prudhommal. Administrateur de la CAF du Loiret de 1991 à 2008, il participe aux travaux du Conseil économique et social régional de 2004 à 2008.

De 2000 à 2006, il est Président du syndicat national CFTC Caisse d'Épargne. En 2006, il est élu conseiller fédéral de la fédération des banques CFTC.

Conseiller confédéral depuis le congrès de Bordeaux en novembre 2005, il est désigné secrétaire confédéral chargé de l'organisation et du développement en juillet 2007.

Le 50e congrès de Strasbourg l'a élu Trésorier Général de la Confédération en octobre 2008.



Pascale Coton, Secrétaire générale adjointe confédérale, Chargée de la protection sociale et des discriminations

Née en 1963, mère de 3 enfants. Elle adhère à la CFTC en 1983. Membre du syndicat des PTT de Paris en 1985, elle devient secrétaire de la commission des affaires sociales en 2000 pour la fédération des postes et des télécommunications.

En 1996 et ce pendant 8 ans elle occupera le poste de secrétaire générale adjointe chargée de la communication au sein de la fédération. En 2002 elle est élue secrétaire générale de cette fédération et est réélue à ce poste en 2004. Cette même année, elle entre au conseil confédéral.

Lors du congrès confédéral de Bordeaux en 2005, elle est élue vice-présidente confédérale en charge des dossiers sociétaux. Elle est également présidente de la « Commission équité homme femme » de la CFTC.

Elle est élue Secrétaire générale adjointe lors du congrès de Strasbourg (octobre 2008).



Joseph Thouvenel, Secrétaire général adjoint confédéral, Chargé des affaires économiques et de l'Europe / International

Adhérent à la CFTC depuis 1983, il recrée la CFTC à la Bourse de Paris. Est élu au Conseil des Bourses de valeurs (CBV) avec 54 % des suffrages face aux autres organisations syndicales (CFDT-CGT-CGC-FO et SPI). Il est réélu trois ans plus tard avec 59,7 % des voix. Il est aujourd'hui membre de la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés financiers.

Joseph Thouvenel a une expérience de plus de 10 ans dans l'accueil de rue des sans abris et a participé à des missions humanitaires notamment dans les pays en guerre. Il est élu secrétaire général adjoint au congrès de Toulouse (novembre 2002), réélu en 2005 et au congrès de Strasbourg (octobre 2008).



Michel Coquillion, Vice-président confédéral et Vice-président du Conseil Économique, Social et Environnemental

Né le 16 septembre 1949. Responsable micro-informatique chez Rhône Poulenc, il adhère à la CFTC en 1982.

Délégué syndical en 1983, il devient ensuite, en 1987, président de l'union départementale du Rhône.

En 1990 et 1994, il est élu secrétaire général puis président de l'union régionale Rhône-Alpes. Il est nommé secrétaire général adjoint de la CFTC en 1995, chargé de la négociation.

Egalement membre du conseil d'administration de l'ANPE et administrateur au conseil d'organisation et de surveillance, il devient, en 2001, administrateur et trésorier adjoint de l'Unedic et préside le groupe national paritaire de suivi du Pare (Plan d'aide au retour à l'emploi). Il est élu vice-président de la CFTC au congrès de Bordeaux en novembre 2005. Il préside le groupe CFTC au Conseil économique et social dont il devient vice-président en novembre 2006.

Il a été réélu Vice-président lors du congrès de Strasbourg (octobre 2008).

Le service presse



Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi, Responsable
01 73 30 43 07 et 06 22 78 71 38
mpc.servicepresse@gmail.com



Adèle de Lorgeril, Responsable Adjointe
01 73 30 43 06 et 06 33 26 08 71
a.delorgeril@yahoo.fr



Laëtitia Barthelemy, Chargée de relations presse
01 73 30 43 54
lbarthelemy@cftc.fr

Retrouvez-nous :

De nombreuses informations figurent sur le site www.cftc.fr

Rapport d'activité téléchargeable sur le site dans l'espace presse

Certification des comptes, rapport du commissaire aux comptes du 17 mars 2011 téléchargeable sur le site dans l'espace presse

CFTC TV, un journal hebdomadaire et une équipe dédiée : <http://www.cftc.tv/>

Page Facebook, 1583 membres actuellement : <http://www.facebook.com/syndicatCFTC>

Compte Twitter, 453 abonnés actuellement : @SyndicatCFTC

« La Vie à défendre » magazine bimestriel des adhérents
